

Projet de compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire de l'Institut Thomas More du 25 juin 2024

La réunion se tient au château de Rixensart, rue de l'Eglise, 40, 1330 Rixensart, Belgique.

Le Président, Christian Boon Falleur, remercie Charles-Adrien de Mérode pour son accueil amical dans le si beau cadre de Rixensart.

Le Président, ouvre la séance à 17h15, vérifie et constate que les convocations ont été valablement adressées, selon les termes de l'article 18 des statuts. La liste des présences est établie. Il rappelle qu'en vertu de la réforme des structures, approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2009, l'Institut se compose de deux associations, l'une de droit français et l'autre de droit belge, ayant chacune les mêmes membres, les mêmes compositions d'Assemblée générale et de Conseil d'Administration. Nous tenons donc officiellement aujourd'hui deux assemblées, une pour chacune des associations, et une assemblée non statutaire qui présentera un rapport de gestion et des comptes consolidés de l'Institut.

Le Président nomme le bureau : Jean-Thomas Lesueur, secrétaire, Pascal de Roubaix et Etienne Rutsaert, scrutateurs. Il procède à la lecture des points inscrits à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2023

Le Président présente et commente le compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2023 (*annexe 1*).

Le compte-rendu est approuvé.

2. Discussion et approbation du rapport d'activité 2023

Jean-Thomas Lesueur présente le rapport d'activité 2023 (*annexe 2*) et commente l'ensemble des activités réalisées, les retombées médias, les activités Internet et les activités marquantes de l'année. Les éléments à retenir sont les suivants.

Laboratoire d'idée

- 12 publications (rapports, notes, notes d'actualités)
- 5 livres de nos chercheurs : *Géopolitique de l'Europe* de Jean-Sylvestre Mongrenier (PUF, coll. « Que sais-je ? », 2^e édition) ; *L'intelligence artificielle et l'énergie* de Jean-Pierre Schaecken Willemaers (L'Harmattan) ; *Le Monde vu d'Istanbul. Géopolitique de la Turquie et du monde altaïque* de Jean-Sylvestre Mongrenier (PUF) ; contribution de Jean-Thomas Lesueur au livre collectif *Christianisme et migrations* (dir. Pierre Manent, Parole et Silence)

et *Comprendre le phénomène transgenre. La réponse par la culture française* de Christian Flavigny (Ellipses).

- 12 événements organisés (2 à Paris, 4 à Bruxelles et 6 visioconférences) ;
- 291 interventions médias ;
- 33 vidéos produites cette année et 108 hébergées sur notre chaîne Youtube ;
- 238 100 visiteurs uniques (+1% par rapport à 2022) et 425 750 pages vues sur notre site internet (+1,5% par rapport à 2022).

Centre d'actions

- Collectif Justitia qui offre une réponse juridique aux nouvelles intolérances ;
- réseaux de 40 avocats belges et français ;
- 15 procédures déjà traitées ;
- Près de 10 retombées médias.

École Thomas More

- Formation « Engagement » à partir de janvier 2024 ;
- 25 auditeurs et + de 70 intervenants
- Conception de la formation « Municipales 2026 » à réaliser courant 2025.

Le rapport d'activité 2023 est approuvé.

3. Discussion et approbation des comptes (bilan et résultats) et du rapport financier 2023

Comptes consolidés

Le Président présente et commente les comptes consolidés de l'Institut Thomas More pour l'exercice 2023 (*annexe 3*).

Les comptes consolidés pour l'exercice 2023 sont approuvés.

Comptes Institut Thomas More France

Le Président présente et commente les comptes de l'Institut Thomas More France pour l'exercice 2023 (*annexe 3F*).

Les comptes de l'Institut Thomas More France pour l'exercice 2023 sont approuvés.

Comptes Institut Thomas More asbl Belgique

Le Président présente et commente les comptes de l'Institut Thomas More asbl Belgique pour l'exercice 2023 (*annexe 3B*).

L'Assemblée générale se prononce pour la continuation de l'activité de l'Institut Thomas More asbl Belgique.

Les comptes de l'Institut Thomas More asbl Belgique pour l'exercice 2023 sont approuvés. Ils seront, selon la loi, déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bruxelles.

Rapport financier (comptes consolidés)

Le Président présente et commente le rapport financier 2023 (*annexe 4*).

Les revenus. Les revenus ont été de 261 537 euros cette année. Ils présentent hélas une nette diminution par rapport à l'exercice précédent (261 537 euros contre 393 198 euros en 2022). Il s'agit d'un résultat très décevant et qui interrogent sur la pérennité de l'ITM

Les dépenses. Les dépenses ont été de 283 109 euros (contre 380 140 euros en 2022). En ligne avec la nette baisse des revenus, le total des dépenses est nette diminution. Les frais généraux, services divers, sous-traitance et dépenses externes d'organisation d'évènements, ont été en nette diminution (151 030 euros contre 223 845 euros en 2022). Les charges de rémunérations sont restées sous contrôle (151 030 euros contre 140 597 euros en 2022).

Le résultat. L'exercice se termine avec un résultat consolidé négatif de 21 572 euros contre un boni de 13 058 euros en 2022. Notre fonds social consolidé, après report de cette perte consolidée, s'élève au montant négatif de 361 599 euros, contre un montant négatif de 340 027 euros au 31 décembre 2022.

Le Président fait part de son inquiétude pour l'avenir de l'ITM. Il explique qu'il a engagé des démarches en Belgique pour trouver de nouveaux soutiens financiers.

Christiane de Livonnière prend la parole afin de demander que la question des dettes de l'ITM vis-à-vis de Laffitte Conseil puisse trouver une solution. Le Président la remercie et indique qu'il va chercher par tous les moyens une solution à ce problème, notamment des personnes qui accepteraient de faire un prêt à l'ITM.

4. Discussion et approbation du budget prévisionnel 2024

Jean-Thomas Lesueur présente et commente le budget prévisionnel 2024 (*annexe 5*). Comme le Président vient de l'évoquer, l'année 2023 a été mauvaise et inquiétante. Il présente un budget en hausse du fait des nouvelles activités (centre d'actions et école de formation). Il rappelle que cette stratégie a été décidée dans le but de trouver de nouveaux financements. Si les résultats ne sont pas au rendez-vous, il estime qu'il faudra poser la question de la poursuite de l'activité.

Charles Millon, qui présente l'activité et le fonctionnement de l'École Thomas More, estime que cette nouvelle activité constitue un bon levier d'entraînement pour l'ensemble de l'ITM. Il ajoute qu'il faut réfléchir à des initiatives similaires qui puissent venir prendre le relais du financement du pôle « Laboratoire d'idées ».

Le budget prévisionnel 2024 est approuvé.

5. Décharge aux administrateurs

Le Président prie les membres de donner décharge aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2023.

La décharge aux administrateurs est approuvée.

6. Nominations statutaires : renouvellement du Conseil d'administration

Les mandats de tous les administrateurs venant à échéance à la présente Assemblée Générale, le Président présente et commente la proposition de renouvellement des mandats des administrateurs (à l'exception de MM. Stéphane Buffetaut, Louis Manaranche et Charles Thibaut de Maisières) soumise, conformément à l'article 15 des statuts de l'ITM, à l'approbation de l'Assemblée générale.

Conformément aux statuts, les administrateurs sont renouvelés pour un terme de trois ans et leur mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée générale ordinaire de 2027, approuvant les comptes de 2026.

7. Discussion stratégique

Discussion libre n'appelant pas de vote.

8. Questions diverses

Pas de question.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le Président lève la séance à 19h.